

grossière. Mais le troisième Évangile et les Actes forment un ouvrage très bien rédigé, composé avec réflexion et même avec art, écrit d'une même main et d'après un plan suivi. Les deux livres réunis font un ensemble absolument du même style, présentant les mêmes locutions favorites et la même façon de citer l'Écriture. Une faute de rédaction aussi choquante que celle dont il s'agit serait inexplicable. On est donc invinciblement porté à conclure que celui qui a écrit la fin de l'ouvrage en a écrit le commencement et que le narrateur du tout est celui qui dit *nous* aux passages précités¹. » L'intégrité des Actes ne souffre donc pas plus de difficulté que leur authenticité².

¹ E. Renan, *Les Apôtres*, p. XI-XII. Cf. plus haut la note 1, p. 427.

² Voir l'intégrité des Actes prouvée par le style, H. Mertian, *Philologie des Actes des Apôtres*, dans les *Études religieuses*, 1863, t. II, p. 776-782.

CHAPITRE II.

DE LA VÉRACITÉ DES ACTES DES APÔTRES.

L'auteur des Actes était parfaitement renseigné sur tout ce qu'il raconte. De tous les livres de l'Écriture, aucun n'a un champ si vaste et si peu familier aux Juifs. Saint Luc nous conduit en Syrie, en Chypre, en Asie Mineure, en Grèce, en Italie; son récit est plein d'allusions à l'histoire, aux mœurs, aux coutumes, à la religion des peuples qui habitent ces contrées si diverses, aux usages mêmes de la navigation de son temps; et dans des sujets si variés, au milieu de cette foule de détails, il se meut avec la plus grande aisance, et il s'exprime sur les personnes, les lieux et les choses avec une exactitude que peut posséder seul un témoin oculaire, intelligent, attentif, instruit et consciencieux¹. Toutes les fois qu'il est possible de contrôler sa narration par les sources profanes, et le cas se présente souvent, cette épreuve est tout entière en sa faveur. On n'a pu lui chercher chicane que sur trois points qui, du reste, par

¹ Voir les preuves de détail que nous avons données dans *Le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes*, p. 183-326.

une singularité curieuse, ont trait à l'histoire juive et non à l'histoire étrangère.

En dehors de ces épisodes, les rationalistes n'ont rien pu relever dans un livre si plein de faits, et pour contester sa valeur historique, ils ont été réduits à soutenir que l'auteur avait sciemment altéré les événements qu'il rapporte, afin de leur donner une signification qu'ils n'ont pas en réalité. Nous allons répondre successivement à chacune de ces accusations.

Le premier qui ait révoqué en doute la véracité de l'auteur des Actes est Frisch, en 1817¹. En 1836, Schrader contesta la crédibilité de quelques parties des Actes à cause des divergences qu'il crut découvrir entre les récits de saint Luc et ceux de saint Paul². Mais ce fut en 1838 que commença, avec Christian Baur, la véritable guerre contre les Actes des Apôtres. Le chef de l'école de Tubingue soutint que cet écrit avait été composé par un partisan de saint Paul, afin de gagner les partisans de saint Pierre, et que, dans ce but, l'auteur avait tracé des tableaux de concorde imaginaire : au lieu du désaccord réel qui avait divisé les deux Apôtres, il montrait entre eux une harmonie parfaite, purement idéale³. Schneckenburger adopta et développa ce système avec quelques ménagements⁴. D'autres critiques,

¹ Frisch, *Utrumque Lucæ commentarium non tam historicæ simplicitatis quam artificiosæ tractationis indolem habere*, Friberg, 1817.

² Schrader, *Der Apostel Paulus*, Leipzig, 1830-1836.

³ Chr. Baur, *Ueber den Ursprung des Episcopats*, 1838, p. 143. Cf. ce que nous avons dit, t. II, p. 561 et suiv.

⁴ Schneckenburger, *Ueber den Zweck der Apostelgeschichte*, 1841.

comme Gfrörer¹, de Wette² et plus tard Zeller³ ajoutèrent de nouvelles accusations aux précédentes : ils soutinrent que le livre des Actes renfermait des contradictions et des erreurs historiques formelles. Baur lui-même revint à la charge et, dans plusieurs de ses écrits, s'efforça de mettre en opposition le récit de saint Luc et les Épîtres de saint Paul⁴. M. Renan s'est approprié les objections de Baur et de Leberecht de Wette dans ses *Origines du Christianisme*.

Les erreurs qu'on prétend découvrir dans les Actes sont les suivantes. L'auteur s'est trompé sur la date de la révolte de Theudas et sur les circonstances d'une sédition excitée par un Égyptien ; de plus il n'est pas croyable, comme le prétend saint Luc, que saint Paul, interrogé par le grand prêtre à Jérusalem, ignorât quelle était la dignité de celui auquel il avait à répondre.

Au sujet de la première difficulté, M. Renan, parlant de saint Luc, affirme sans hésitation : « Il commet des erreurs de chronologie⁵. » « Avant Judas le Gaulonite, les Actes placent un autre agitateur, Theudas ; mais c'est là un anachronisme ; le mouvement de Theu-

¹ Gfrörer, *Die heilige Sage*, 1838, t. I, p. 383 et suiv.

² L. de Wette, *Handbuch zum Neuen Testament*, I, 4 ; *Einleitung in die kanonischen Bücher des Neuen Testaments*, § 114, 115^o.

³ Zeller, *Die Apostelgeschichte*, dans les *Theologische Jahrbücher*, 1850, et à part, 1854, p. 318.

⁴ Chr. Baur, *Paulus des Apostel Jesu Christi*, 1845, p. 1-243 ; *Das Christenthum der drei ersten Jahrhunderte*, Tubingue, 1860, p. 103, 125. Voir H. Mertian, *De la valeur historique des Actes des Apôtres*, dans les *Études religieuses*, 1862, t. I, p. 577-578.

⁵ E. Renan, *Vie de Jésus*, 13^e édit., p. LXXXIV (1^{re} édit., p. XL).

das eut lieu l'an 44 de l'ère chrétienne¹. » M. Reuss dit à son tour :

Les exemples cités dans le discours qui est mis dans la bouche de Gamaliel présentent une double difficulté chronologique. Nous savons par l'historien Josèphe² que Judas de Gaulon, dit le Galiléen, leva l'étendard de la révolte l'an 6 de l'ère chrétienne, à l'époque où, après la destitution d'Archélaüs, l'empereur Auguste réduisit la Judée en province romaine et ordonna le premier recensement qui devait servir de base à l'administration romaine du pays³. L'insurrection fut longue et sanglante, et le parti de Judas, les *exaltados* de ces temps-là, ou, comme on les nommait aussi, les zéloteurs, ne purent être exterminés complètement. Ils se constituèrent comme l'extrême gauche des Phariséens et reparurent plus d'une fois sous les armes pendant tout le cours du siècle et notamment dans la guerre contre Vespasien et Tite. Theudas fut un faux prophète qui appela les Juifs à la liberté du temps du procureur Cuspius Fadus⁴, mais dont l'entreprise fut immédiatement étouffée par ce magistrat. Or ce dernier événement, qui n'a eu lieu qu'après l'an 44, est placé à tort, d'après notre texte, avant l'insurrection de Judas; et il semble même impossible que Gamaliel en ait parlé à cette occasion, si tant est que Luc suive l'ordre chronologique dans son récit. Car Theudas ne parut qu'après la mort du roi Agrippa, racontée seulement au chapitre XII de notre

¹ E. Renan, *Vie de Jésus*, 13^e édit., p. 63, note 2 (1^{re} édit., p. 60, note 3).

² Josèphe, *Ant. jud.*, XVIII, 1; XX, 5; *Bell. jud.*, II, 8, 17.

³ Contre cette fausse allégation au sujet de saint Luc, voir plus haut, p. 307-312.

⁴ Josèphe, *Ant. jud.*, XX, v, 1.

livre. Pour faire disparaître cette double difficulté, les exégètes ont admis qu'il y a eu un autre Theudas inconnu à Josèphe et antérieur à Judas, également vaincu bientôt. Ceux qui penseraient que cette hypothèse n'est autre chose qu'un expédient arbitraire, admettront facilement que l'analogie des faits, jointe à une connaissance moins exacte de leur succession chronologique, a amené ici une méprise de la part de celui qui a rédigé le discours sur des données traditionnelles¹.

Ainsi, d'après M. Renan et M. Reuss, saint Luc s'est certainement trompé; mais la vérité, la voici : Gamaliel, membre du Sanhédrin, dans le discours qu'il prononça en faveur des Apôtres traduits devant le grand conseil des Juifs, dit entre autres choses, en parlant de divers séditeux : « Avant ces jours, il y eut Theudas qui se croyait quelque chose et qui entraîna à sa suite environ quatre cents hommes; il fut tué et tous ceux qui avaient cru en lui se dissipèrent et furent réduits à rien. Après lui s'éleva Judas le Galiléen². » Ce dernier est mentionné par Josèphe à la même époque que par Gamaliel³; on ne fait donc aucune difficulté à son sujet, mais il n'en est pas de même pour Theudas, dont parle aussi l'orateur pharisien, d'après les critiques rationalistes. Le Theudas mentionné par Gamaliel a vécu à une date antérieure à celle de Judas le Galiléen, or le séditeux de ce nom dont il est question dans les *Antiquités judaïques*

¹ Ed. Reuss, *Actes des Apôtres*, 1876, p. 88.

² Act., v, 36-37.

³ Josèphe, *Ant. jud.*, XVIII, 1, 1.

et qui doit être le même, prétendent les incrédules, ne se révolta que dix ans environ après ce discours de Gamaliel, sous Cuspius Fadius. Il y a donc un anachronisme dans le récit des Actes.

S'il y avait véritablement contradiction entre les deux historiens, rien ne nous obligerait de donner raison à Josèphe contre saint Luc. Le premier a été souvent pris en faute; on a constaté de nombreuses inexactitudes et même des contradictions formelles entre ses *Antiquités judaïques* et sa *Guerre des Juifs*, tandis que le rédacteur des Actes se montre d'une exactitude merveilleuse dans toutes les parties de son récit qui ont pu être vérifiées. Pour le cas présent, son témoignage mérite d'autant plus de confiance qu'il était le compagnon de saint Paul, qui avait été lui-même disciple du pharisien Gamaliel, l'orateur du Sanhédrin. Mais il n'est nullement établi que le Theudas de Josèphe et celui de saint Luc soient le même personnage, et l'on peut sans difficulté admettre les deux récits comme également vrais l'un et l'autre. Le nom seul est commun dans les deux écrivains. Or deux séditieux du même nom ont pu très bien provoquer des troubles à quelques années de distance. Dans Josèphe même, depuis la mort d'Hérode I^{er} jusqu'à la prise de Jérusalem par Titus, on trouve cinq conspirateurs du nom de Simon et trois du nom de Judas : Judas le Galiléen, appelé aussi le Gaulonite, dont parle Gamaliel; Judas, fils d'Ézéchias; et Judas, fils de Saphorée. Malgré la quantité considérable de rebelles dont l'historien juif a conservé le souvenir, il est fort possible et même assez probable qu'il ne les a pas énumérés

tous. Theudas peut être du nombre de ceux qu'il a omis. Il n'est pas certain néanmoins qu'il l'ait passé sous silence. Ussher a observé avec raison que le *Jehudah* des Hébreux est le *Theudah* des Syriens, et que ces deux formes d'un même nom s'échangeaient facilement dans la langue du pays : ainsi l'apôtre Jude de saint Luc est le Thaddée de saint Marc, et il est philologiquement constaté que les Araméens avaient une prédilection marquée pour les dentales et les substituaient régulièrement aux sifflantes, de sorte que la ville de Sur, était pour eux *Tur*, d'où nous est venu Tyr. Le Theudas des Actes peut donc être un des Judas de Josèphe, par exemple, Judas fils d'Ézéchias. Rien par conséquent n'autorise à accuser saint Luc d'erreur dans le discours qu'il rapporte de Gamaliel¹.

Ce qui est dit plus loin au sujet d'un Égyptien n'est pas non plus erroné. Lorsque saint Paul est conduit à Jérusalem devant le tribun Lysias, celui-ci lui demande : « N'êtes-vous pas cet Égyptien qui, il y a quelques jours, a excité des troubles et emmené dans le désert quatre mille sicaires²? » Si saint Luc a pu être renseigné exactement sur les faits qu'il rapporte, c'est assurément en ce qui concerne la captivité de son maître saint Paul. Mais Josèphe ne raconte pas cet épisode de la même manière, d'où il suit, aux yeux des critiques, que l'auteur des Actes des Apôtres s'est certainement trompé.

¹ Cf. Tholuck, *Essai sur la crédibilité de l'histoire évangélique*, trad. de Valroger, p. 188-190.

² Act., XXI, 38.

Malheureusement pour eux, Josèphe a raconté deux fois la révolte de l'Égyptien, et il ne s'accorde pas avec lui-même dans ses deux récits. D'après la *Guerre des Juifs*¹, cet étranger, se faisant passer pour prophète, s'attacha trente mille hommes et les mena du désert sur le mont des Oliviers, d'où il menaça Jérusalem. Les habitants de cette ville s'unirent spontanément aux Romains pour le combattre; il fut obligé de prendre la fuite; la plupart de ceux qui l'accompagnaient périrent ou furent pris, les autres se dispersèrent. Au contraire, d'après les *Antiquités judaïques*², l'Égyptien séduisit la multitude et l'entraîna au mont des Oliviers, par la promesse que les murs de Jérusalem tomberaient devant lui. Le procureur Félix démasqua le faux prophète; il l'attaqua sur le mont des Oliviers, tua quatre cents des rebelles et fit deux cents prisonniers; leur séducteur réussit à s'échapper par la fuite. Ainsi les trente mille hommes qui sont la plupart tués dans la *Guerre des Juifs* diminuent notablement: il n'y a plus que quatre cents victimes. « Il serait plus facile, observe justement M. Wallon, de concilier saint Luc avec Josèphe que les deux récits de Josèphe l'un avec l'autre. Le nombre du livre des Actes répond mieux que celui de la *Guerre des Juifs* au nombre des hommes tués ou pris dans cette déroute, selon les *Antiquités*. Disons d'ailleurs qu'il ne contredit pas le nombre de ceux qui suivaient l'Égyptien, selon le premier récit de Josèphe, car saint Luc, parlant des sicaires, désigne

¹ Josèphe, *Bell. jud.*, II, VIII, 5.

² Josèphe, *Ant. jud.*, XX, VIII, 16.

les brigands enrôlés par l'Égyptien; Josèphe, dans les trente mille hommes du premier récit, comprend évidemment la multitude qui vint se joindre à leur troupe. Pour tout le reste, l'accord est parfait. Cet Égyptien, qui n'est nommé ni dans l'un ni dans l'autre des deux auteurs, fit sa tentative sous le gouvernement de Félix, nous dit Josèphe: c'est aussi sous Félix que saint Paul est arrêté; et l'on voit que l'autre événement était tout récent encore¹. Josèphe dit que l'Égyptien échappa: cela résulte aussi du récit de saint Luc, puisque le tribun demande à saint Paul s'il n'est pas cet Égyptien; et la fureur que le peuple montrait contre lui venait à l'appui de cette conjecture, puisqu'on sait par Josèphe que le peuple, contre son habitude, s'était montré hostile à ce faux prophète². »

La troisième difficulté qu'on allègue contre la véracité des Actes n'est guère sérieuse. Lorsque le grand prêtre Ananias eut fait frapper saint Paul devant le Sanhédrin, l'Apôtre se plaignit d'être frappé contrairement à la loi. Les assistants se récrièrent de ce qu'il manquait de respect au Pontife. « Je ne savais pas, répondit saint Paul, que c'était le prince des prêtres³. » Il n'est point croyable, prétendent les incrédules, que l'Apôtre ne connût pas le grand prêtre. Rien n'est cependant plus facile à expliquer. Ananias, fils de Zébédée, exerçait le souverain pontificat à l'époque du concile de Jérusalem, auquel

¹ « *Ante hos dies.* » Act., XXI, 38.

² H. Wallon, *L'autorité de l'Évangile*, 1887, p. 136-137.

³ Act., XXIII, 2-5.

assista saint Paul, mais il fut déposé peu après et envoyé prisonnier à Rome par Quadratus, légat de Syrie¹. Claude donna raison à Ananias et il dut être par conséquent remis en liberté; mais, pendant son absence, il avait été remplacé. Jonathan, son successeur, fut tué par les ordres de Félix, avant la révolte de l'Égyptien et avant l'arrestation de saint Paul. Au moment où l'Apôtre fut traduit devant lui, le souverain pontificat était sans titulaire². Ananias, en qualité d'ancien grand-prêtre, remplissait certaines fonctions du pontificat pendant la vacance, ce qui nous explique pourquoi il préside le Sanhédrin et aussi pourquoi l'Apôtre ignore qu'il est grand prêtre : il ne l'était pas en effet. Saint Paul, sans discuter son titre, avait bien le droit de dire qu'il ne savait pas qu'il parlait au Pontife.

On voit par ce que nous venons de dire combien sont insignifiants et sans fondement les reproches que la critique rationaliste adresse à saint Luc. Mais elle porte contre lui une accusation plus grave. Baur et ses imitateurs, ne pouvant prendre l'auteur sacré en défaut dans ce qu'il nous raconte, attaquent ses intentions : ils l'accusent d'avoir altéré à dessein les faits et de les avoir présentés sous de fausses couleurs. Afin d'expliquer naturellement l'origine du Christianisme, ils prétendent que les Actes sont un écrit de parti, composé dans un but de conciliation pour réunir et fondre ensemble les deux fractions opposées et d'abord irréconciliables qui

¹ Josèphe, *Ant. jud.*, XX, v, 2; vi, 2; *Bell. jud.*, II, xii, 6.

² Cf. Josèphe, *Ant. jud.*, VIII, v, 8.

s'étaient formées parmi les disciples du Christ, celle de Pierre et celle de Paul. C'est là l'explication qu'a imaginée Baur en Allemagne et qui est devenue le fond du système de l'école de Tubingue¹. Quoiqu'on s'accorde aujourd'hui à rejeter la plupart des théories qu'elle avait mises un instant à la mode, beaucoup de rationalistes, entre autres M. Renan, recourent encore à ce moyen pour discréditer l'œuvre de saint Luc. Voici ce que dit l'auteur des *Origines du Christianisme* :

L'esprit des Actes est le même que celui du troisième Évangile² : douceur, tolérance, conciliation, sympathie pour les humbles, aversion pour les superbes... Son livre est le premier document de l'esprit de l'Église romaine, indifférent à la vérité des choses, dominé en tout par des tendances officielles. Luc est le fondateur de cette éternelle fiction qu'on appelle l'histoire ecclésiastique, avec sa fadeur, son habitude d'adoucir tous les angles, ses tours naïvement béats³. Le dogme *a priori* d'une Église toujours sage, toujours modérée, est la base de son récit. L'essentiel pour lui est de montrer que les disciples de Paul sont les disciples, non pas d'un intrus, mais d'un Apôtre comme les autres, qui a été en communion parfaite avec les autres. Le reste lui importe peu. Tout s'est passé comme dans une idylle. Pierre au fond était de l'avis de Paul, Paul de l'avis de Pierre... Au point de vue de la valeur historique, deux parts absolument distinctes doivent être faites dans les Actes, selon que Luc raconte les faits de la vie de Paul dont il avait une connais-

¹ Voir ce qui a été dit t. II, p. 560-585.

² « Voir *Les Apôtres*, introd. et ci-dessus, p. 264 et suiv. »

³ « Voir *Les Apôtres*, p. XIII et suiv., XXIV et suiv. »

sance personnelle, ou selon qu'il nous présente la théorie convenue de son temps sur les premières années de l'Église de Jérusalem. Ces premières années étaient comme un mirage lointain, plein d'illusions. Luc était aussi mal placé que possible pour comprendre ce monde disparu¹.

Voilà des phrases et même des injures; mais quelles sont les preuves? M. Renan ose bien nous dire que saint Luc, le compagnon de saint Paul, qui avait vécu en même temps que les Apôtres et avec les Apôtres, « était aussi mal placé que possible pour comprendre ce monde disparu. » Et un critique qui vit dix-huit cents ans plus tard est bien placé pour comprendre ce monde disparu, pour juger les historiens qui nous l'ont fait connaître et y faire le triage de ce qu'ils ont dit de vrai et de ce qu'ils ont dit de faux! O comédie de la science!

La critique moderne n'a découvert aucun document ni aucun texte nouveau; elle ne connaît que ce qu'on a toujours connu, comment donc peut-elle être mieux renseignée sur les événements que les contemporains eux-mêmes? Elle prétend être plus exactement instruite, parce qu'elle interprète les textes anciens à sa manière, c'est-à-dire en les faussant et en les dénaturant. Voici cette interprétation, telle qu'elle est donnée par M. Renan :

Ce qui est capital pour le sujet qui nous occupe, ce qui fournit le trait de lumière à la critique en cette question difficile de la valeur historique des Actes, c'est la comparaison

¹ E. Renan, *Les Évangiles*, p. 437-440.

des passages relatifs à l'affaire de la circoncision dans les Actes¹ et dans l'Épître aux Galates². Selon les Actes, des frères de Judée étant venus à Antioche et ayant soutenu la nécessité de la circoncision pour les païens convertis, une députation composée de Paul, de Barnabé, de plusieurs autres, est envoyée d'Antioche à Jérusalem pour consulter les Apôtres et les Anciens sur cette question. Ils sont reçus avec empressement par tout le monde; une grande assemblée a lieu. Le dissentiment se montre à peine, étouffé qu'il est sous les effusions d'une charité réciproque et sous le bonheur de se retrouver ensemble. Pierre énonce l'avis qu'on s'attendait à trouver dans la bouche de Paul, à savoir que les païens convertis ne sont pas assujettis à la loi de Moïse. Jacques n'apporte à cet avis qu'une très légère restriction. Paul ne parle pas et, à vrai dire, il n'a pas besoin de parler, puisque sa doctrine est mise ici dans la bouche de Pierre. L'avis des frères de Judée n'est soutenu par personne. Un décret solennel est porté conformément à l'avis de Jacques. Ce décret est signifié aux Églises par des députés choisis exprès.

Comparons maintenant le récit de Paul dans l'Épître aux Galates. Paul veut que le voyage qu'il fit cette fois-là à Jérusalem ait été l'effet d'un mouvement spontané et même le résultat d'une révélation. Arrivé à Jérusalem, il communique son Évangile à qui de droit; il a en particulier des entrevues avec ceux qui paraissent être des personnages considérables. On ne lui fait pas une seule critique; on ne lui communique rien; on ne lui demande que de se souvenir des pauvres de Jérusalem. Si Tite qui l'a accompagné consent à se laisser circoncire, c'est par égard pour « des faux

¹ Act., xv.

² Gal., II.

frères intrus. » Paul leur fait cette concession passagère; mais il ne se soumet pas à eux. Quant aux hommes importants, — Paul ne parle d'eux qu'avec une nuance d'aigreur et d'ironie¹, — ils ne lui ont rien appris de nouveau. Bien plus, Céphas étant venu plus tard à Antioche, Paul « lui résiste en face, parce qu'il a tort. » D'abord en effet Céphas mangeait avec tous indistinctement. Arrivent des émissaires de Jacques; Pierre se cache, évite les incirconcis. « Voyant qu'il ne marchait pas dans la droite voie de la vérité de l'Évangile, » Paul apostrophe Céphas devant tout le monde et lui reproche amèrement sa conduite.

On voit la différence. D'une part, une solennelle concorde; de l'autre, des colères mal retenues, des susceptibilités extrêmes. D'un côté, une sorte de concile; de l'autre, rien qui y ressemble. D'un côté, un décret formel porté par une autorité reconnue; de l'autre, des opinions diverses qui restent en présence, sans se rien céder réciproquement, si ce n'est pour la forme. Inutile de dire quelle est la version qui mérite la préférence. Le récit des Actes est à peine vraisemblable, puisque, d'après ce récit, le concile a pour occasion une dispute dont on ne voit plus de trace dès que le concile est réuni. Les deux orateurs y tiennent des discours en opposition avec ce que nous savons par ailleurs de leur rôle. Le décret que le concile est censé avoir porté est sûrement une fiction².

Voilà l'acte d'accusation contre saint Luc présenté avec une habileté perfide; sa véracité est rendue sus-

¹ Il faut être M. Renan pour découvrir dans les paroles de S. Paul cette nuance qui n'y est nullement.

² E. Renan, *Les Apôtres*, p. XXXIV-XXXVII.

pecte par un arrangement des faits tout artificiel; l'histoire est complètement dénaturée au moyen de quelques omissions et de quelques additions qui, considérées isolément, paraissent peu de chose, mais qui sont savamment combinées pour produire sur le lecteur l'impression voulue. Rien du reste n'est plus facile que de justifier l'auteur des Actes.

En premier lieu, il n'a point cherché à altérer la vérité pour concilier les partisans de saint Pierre et ceux de saint Paul. Il pense si peu à relever l'apostolat de saint Paul aux dépens de l'exactitude historique, qu'il fournit lui-même l'argument le plus fort qu'on eût pu alléguer contre sa mission, si elle avait été contestée comme le prétendent les incrédules modernes. Saint Luc raconte en effet qu'aussitôt après l'Ascension, lorsqu'il fut question de compléter le collège apostolique et de choisir un nouveau membre à la place du traître Judas, saint Pierre indiqua à l'avance, comme condition du choix à faire, que l'élu eût accompagné le Sauveur « depuis le baptême de Jean jusqu'à l'Ascension¹. » Saint Paul ne remplissait pas cette condition. Plus tard, après sa conversion, les Actes rapportent encore que saint Pierre, dans un autre discours, appelle « témoins prédestinés de la résurrection » du Christ « ceux qui ont mangé et bu avec le Christ après sa résurrection d'entre les morts². » Saint Paul n'avait pas mangé et bu avec Jésus ressuscité. Rien n'obligeait cependant saint Luc à

¹ Act., I, 21, 22.

² Act., X, 41.